

---

## L'ANNÉE INTERNATIONALE DU LIVRE

### Pour rapprocher l'homme du livre, libérons l'enfant du manuel scolaire

---

Michel BARRÉ

---

*L'année internationale du livre est-elle l'année de la lecture ou l'année promotionnelle de quelques éditeurs bien cotés par nos gouvernants? En effet, on a très peu parlé de l'accès aux livres dans un pays où l'instruction est obligatoire depuis bientôt un siècle. Le faible taux de lecture en France révèle l'échec d'un système et nous voudrions montrer comment en faussant les premiers contacts avec la lecture, l'école compromet les tentatives ultérieures de mise en contact avec le livre alors que l'enfant n'a connu que le manuel scolaire.*

---

#### LE MANUEL SCOLAIRE EST L'ANTI-BIBLIOTHEQUE

L'exemple le plus caractéristique est l'enseignement de la littérature dans une classe de second cycle. L'achat des manuels de morceaux choisis se monte à 40 F environ par élève, soit une dépense de 1 200 F pour une classe de 30 élèves. Ce qui équivaut à 240 livres d'un prix moyen de 5 F.

En tenant compte du fait que quelques ouvrages fondamentaux doivent être disponibles en plusieurs exemplaires afin que tous les élèves puissent les lire dans le courant de l'année, il est possible, avec une somme équivalant au prix d'une série de manuels, de disposer d'une bibliothèque d'au moins 100 titres différents.

Le même calcul peut être effectué à tous les niveaux et dans toutes les disciplines ; il montre que les sommes énormes dépensées chaque année pour l'achat de séries identiques de manuels scolaires, loin de favoriser la lecture des élèves, empêchent justement son développement.

Les bibliothèques étant notoirement insuffisantes, surtout celles des établissements scolaires, seuls les élèves fortement motivés et suffisamment riches pourront lire autre chose que les morceaux choisis qui leur tiennent souvent lieu de lectures plus approfondies.

#### LE MANUEL SCOLAIRE CONTRE L'OBJECTIVITE

On objectera peut-être que certains manuels sont d'excellents ouvrages de vulgarisation et c'est parfois vrai. Pourtant, limiter nos enfants à l'étude d'un livre unique, fût-il sérieusement sélectionné, revient à les priver de tout autre point de vue. Que pensent les adultes lorsqu'on ne leur permet qu'une seule source d'information, même choisie avec soin par des spécialistes ?

Dans tous les domaines, mais plus particulièrement l'histoire ou la philosophie, le meilleur livre possible ne pourra être préférable à la confrontation de plusieurs ouvrages différents. C'est pourquoi un nombre croissant d'enseignants préfèrent disposer de livres divers (y compris des manuels de valeur confirmée) sur les rayons de la bibliothèque scolaire. Ainsi au conditionnement unilatéral se substitue la recherche patiente de l'objectivité.

#### L'ENFANT A DROIT AU VRAI LIVRE

L'enfant a généralement accès à deux sortes de livres n'ayant entre eux aucun rapport : le livre scolaire et l'illustré. Aucune de ces deux catégories n'a de continuité directe avec les livres des adultes. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait un hiatus considérable et que la lecture des enfants ne débouche pas sur autre chose qu'une littérature prolongeant l'illustré infantin. Tout se passe comme si l'enfant d'âge scolaire avait été protégé du contact avec le livre adulte considéré en soi comme nocif. Cette attitude est vraisemblablement une survivance de l'époque où, hormis le catéchisme, le livre était suspect de développer de mauvaises pensées (voir la condamnation relativement proche de Flaubert, Baudelaire, Zola).

En fait il n'existe pas plus de «livre pour enfants» que de musique pour enfants ou de sculpture pour enfants, il n'existe que des livres correspondant aux intérêts et à la compréhension des jeunes qui vivent dans le même monde que les adultes. Ce qu'il faut plutôt, c'est leur donner la possibilité de créer leurs livres et leurs journaux sans les enfermer dans un nouveau ghetto de l'expression enfantine. Alors ils pourront passer de plain-pied de leur expression personnelle à celle des jeunes de leur âge puis à celle de tous les autres (jeunes et adultes).

#### LE DROIT DES AUTEURS ET LA REPRODUCTION PEDAGOGIQUE

Un des obstacles à l'utilisation de la bibliothèque comme source de documentation est la nécessité à certains moments d'organiser une réflexion en commun sur un texte, un document.

Avec le manuel, aucun problème. On n'a pas le choix et chaque année on étudiera le même texte des «Lettres persanes» ou le même récit d'un témoin de la prise de la Bastille, mais chaque élève peut avoir sous les yeux l'extrait nécessaire.

Techniquement, il est désormais tout à fait possible de sélectionner un passage d'un ouvrage quelconque, de le photocopier et, par gravure électronique ou reproduction offset, d'en faire la duplication pour toute une classe. C'est tellement réalisable que pour se prémunir de cette possibilité, la plupart des éditeurs précisent l'interdiction de cette pratique (voir la page de garde de la plupart des ouvrages récents).

Dans un régime de propriété individuelle, il est peut-être normal que la loi protège les auteurs contre les contrefaçons et les plagiat.

Pourtant, l'Etat, par l'entremise du ministère de l'Education Nationale, n'est pas pour les éditeurs un client comme les autres. Par les deniers publics qu'il utilise et par l'argent des familles que, sous couvert d'obligation scolaire, il oblige à dépenser, il a pour tâche primordiale d'éduquer les enfants et d'en faire du même coup des lecteurs potentiels. Il est donc normal que les éditeurs lui consentent des conditions tout à fait particulières.

C'est pourquoi il serait légitime que toute reproduction d'un nombre limité de pages d'un ouvrage, à titre non commercial et à seules fins d'éducation, ne soit plus considérée en droit comme une contrefaçon mais comme une franchise largement compensée par le développement ultérieur de la lecture. Si ce principe soulevait des problèmes juridiques compliqués, il serait possible de n'agréer dans l'enseignement et de ne détaxer que les ouvrages dont les auteurs et les éditeurs accepteraient cette franchise.

Voilà pour nous les voies de recherches qui pourraient faire de l'année du livre autre chose qu'une année promotionnelle des trusts de l'édition mais une action marquante pour l'accession des jeunes au maximum de livres.

M. BARRÉ



#### BT Son 852 – LE HAUT JURA

Ce numéro, le 1<sup>er</sup> de l'abonnement 1972/73 est parvenu aux abonnés vers le 20 novembre : 12 diapositives, 1 disque et 1 livret sur :

- face 1 : *Les alpages - le fromage - la fenaison et les travaux d'été - l'hiver jurassien - à l'école de Bellecombe.*
- face 2 : *La vie quotidienne, l'hiver - le déneigement - les communications - à l'étable - le lapidaire - l'avenir de cette région.*

Le numéro : 25 F

En vente à : CEL - BP 282 - 06406 - CANNES — CCP 115-03 Marseille